

Chemin : I:\COMMUNGESTION DOCUMENTAIRE\Documents applicables\05-COLLECTES\01- COLLECTE OM

DIFFUSION	
Destinataires : Chauffeurs BOM et ripeurs	Affichage : Remis à chaque agent lors de l'accueil

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Guinevere BONANNO Préventrice HSQE	Patrick VISENSANG Responsable Collectes	Thomas VACHEY Directeur

MODIFICATIONS DU DOCUMENT		
Date	Version	Motif de la révision
22/08/2018	0	Création du document
22/07/2020	1	Ajout de l'instruction en cas d'incendie dans la benne



POSTE DE CHAUFFEUR BOM & RIPEUR

Nous sommes tous acteurs de la SECURITE



L'AGENT

- Respecte son environnement de travail, ses collègues, sa hiérarchie
- Est exemplaire, respecte les consignes sur son poste de travail et porte les équipements de protection individuelle adaptés
- Respecte les consignes des sites sur lesquels il se rend
- Suit les formations dispensées par son employeur
- Vérifie le bon fonctionnement de son matériel
- Informe son encadrement de toute anomalie constatée
- Remonte à la hiérarchie toute suggestion d'amélioration
- Donne l'alerte en cas de situations à risque rencontrées



Nous sommes tous acteurs de la SECURITE



L'ENCADRANT

- Est exemplaire, respecte les consignes, respecte son environnement de travail, ses agents, ses collègues, sa hiérarchie
- Connaît les dangers inhérents aux missions de ses collaborateurs, propose des mesures de prévention adaptées et fait appliquer les règles de sécurité liées à son activité
- Stoppe les situations à risque
- Organise des temps d'échange pour parler de la sécurité
- Prend en compte les remarques de ses équipes et remonte à sa hiérarchie les anomalies et dysfonctionnements constatés
- Fait les rappels nécessaires lors des constats d'écarts et demande des sanctions si nécessaire
- Réalise l'accueil et le ré-accueil de ses collaborateurs
- Demande à ses collaborateurs de suivre les formations planifiées
- S'assure que ses équipes utilisent du matériel conforme
- Analyse les situations à risques et réalise les Plans de Prévention avec l'aide du service HSQE
- Participe aux analyses des accidents de ses agents



Le droit d'alerte et le droit de retrait



Un salarié dispose d'un droit d'alerte et de retrait.

Le droit de retrait s'applique :

- dans toute situation de travail où il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent (risque pouvant se réaliser brusquement et dans un délai rapproché) pour sa vie ou sa santé,
- ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection.

Le danger peut être individuel ou collectif. Le retrait de l'agent ne doit toutefois pas entraîner une nouvelle situation de danger grave et imminent pour d'autres personnes.

Quand il utilise son droit de retrait, l'agent doit alerter sans délai son employeur du danger. Il peut aussi s'adresser aux représentants du personnel ou au CHSCT.

Les services HSQE et le CHSCT

Le SITCOM dispose d'un service HSQE (Hygiène, Sécurité, Qualité et Environnement) avec 2 préventeurs, un conseiller en prévention, un chargé de réglementation et un formateur & moniteur de conduite. Cette équipe a pour rôle de prévenir les risques.

→ Un document unique d'évaluation des risques est mis à jour annuellement, il est accessible à tous.

Le SITCOM dispose également d'un CHSCT (Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail). Chaque agent peut aussi s'adresser aux représentants du CHSCT.

→ Des registres Hygiène et Sécurité sont à votre disposition. Le registre Hygiène et Sécurité permet de faire remonter des situations à risques.

Par ailleurs, un médecin du travail s'occupe de veiller sur la santé des agents.



Règles de sécurité de base SITCOM



Lorsqu'on se rend sur un site, il est important de signaler sa présence.



S'équiper des EPI obligatoires sur le site (si besoin, se rapprocher du service HSQE).



Respecter le plan de circulation, les panneaux du site.
Respecter l'interdiction de fumer sur nos sites (sauf zones dédiées).



Se signaler au préalable au conducteur d'engin et attendre son autorisation avant d'entrer dans la zone de travail.



Tout accès à une « zone non autorisée » est soumise à autorisation préalable (du hiérarchique ou du responsable de site).

Le port de la tenue haute visibilité classe 3, des chaussures de sécurité et des gants est obligatoire.





Les autres équipements de protection individuelle sont à porter en fonction des tâches et des conditions de travail.

MES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE SONT MON DERNIER REMPART EN CAS D'INCIDENT

Les gants de manutention

Je les porte pour me protéger d'agressions mécaniques, chimiques etc.



Les lunettes

Elles me protègent en cas de risque de projection



Les chaussures ou bottes de sécurité

Elles limitent les risques de glissades et d'écrasements.



Avant le départ

La vérification du véhicule:



Catégorie	Points à vérifier	Message chauffeur en cas d'anomalie
Eclairage	Absence gyrophare	
	Dysfonctionnement code / phare	
	Dysfonctionnement clignotant	
	Dysfonctionnement feu stop / éclairage arrière	
Pneumatique	Défaut pneu	
Vérifications mécaniques	Présence de voyant rouge tableau de bord	
	Défaut bouteille d'air et pression	
	Dysfonctionnement du lève-conteneur	
	Dysfonctionnement du système de compaction	
	Etat marchepied dégradé	
	Etat poignée ripeur dégradé	
Organes de sécurité	Dysfonctionnement arrêt d'urgence	
	Dysfonctionnement sécurité des 30 km/h	
	Défaut caméra	

Prévenir l'Astreinte OM et changer de véhicule

Avant le démarrage de la conduite, le chauffeur doit faire les réglages nécessaires sur son poste de conduite (rétroviseurs, réglages siège,...).

Avant le départ

Les documents obligatoires à bord :

- Permis de conduire du chauffeur à jour
- Chronotachygraphe (si concerné)
- Les arrêtés municipaux de circulation
- Les protocoles de chargement / déchargement
- Le lot de bord composé :
 - Du certificat d'immatriculation du véhicule
 - De l'attestation d'assurance
 - Du procès verbal de visite technique et le carnet d'entretien
 - De la taxe à l'essieu
 - De l'attestation de vérification du système de limitation de vitesse
 - Du barré rouge
 - Des déclarations de conformité CE
 - Du carnet métrologique le cas échéant (pesée embarquée)
 - Du dernier rapport de vérification périodique le cas échéant



La sécurité routière

Je respecte le Code de la Route (la vitesse, ne pas téléphoner en conduisant, ...).



Je respecte le circuit de collecte (sens, lieux de pause,...) .



Je respecte la durée de pause minimum imposé par le règlement intérieur (45 minutes).



Il m'est strictement interdit de consommer de l'alcool ou des stupéfiants ou d'être sous leur influence pendant mes heures de travail.

Il est interdit de fumer en cabine.

La sécurité routière



Le port des vêtements de travail haute visibilité (classe 3) est obligatoire pendant toute la durée de travail.

Je ne traverse pas la route pour collecter ;



Je fais attention à mon environnement ;
Je ne me précipite pas ;

Je ne régule pas la circulation



En cabine, je mets la ceinture

MONTEE & DESCENTE DU CAMION ET DU MARCHÉ PIED

1. Véhicule à l'arrêt
2. Face au camion
3. 3 points d'appui
4. Vérification de l'environnement (nid de poule,...)



La sécurité routière

LE MARCHE PIED

1. Je pose mes 2 pieds sur la plateforme
2. Je me tiens à 2 mains
3. Je reste dans le gabarit du véhicule
4. Le chauffeur ne dépasse pas les 30 km/h



La sécurité routière

LORS DE LA MARCHÉ ARRIERE

1. Il est interdit d'être sur le marche pied (un capteur de présence stoppera le camion)
2. Je reste à la vue du chauffeur (caméra, rétroviseurs)
3. Le chauffeur s'arrête s'il ne voit plus les ripeurs



Utilisation du lève conteneurs



**Boutons
d'arrêt
d'urgence**

**Présence de commandes à droite et à gauche;
Les commandes à droite sont à privilégier pour
rester écarté de la circulation.**



**Ne jamais retirer des protections,
attention au risque de cisaillement !**

Utilisation du lève conteneurs



Ne jamais se mettre sous une charge levée (risque de chute)

Ne jamais monter dans la trémie (risque de compactage).



Si le bac tombe dans la trémie, arrêter la machine (arrêt d'urgence et coupure moteur), récupérer le conteneur à 2, sans monter dans la trémie



S'écarter pendant la compaction (risque de projection de verre, de produits chimiques,...)

La collecte des déchets

La manutention manuelle :

GENERALITES :

- Je m'échauffe les articulations et les muscles en début de poste
- Je porte des gants spécifiques qui diminuent les risques de coupures, piqures et les risques mécaniques
- Je ramasse les déchets au sol à l'aide de la pelle et du balai



LA COLLECTE DES CONTENEURS :

- Je manipule un conteneur 750L à la fois et à 2
- J'utilise mon poids du corps (je pousse avec mon ventre)
- Je pousse le conteneurs plutôt que de le tirer
- J'utilise mon environnement de travail à mon avantage



DANS LE CAS DE DECHETS EN SACS :

- Je ne porte pas de charge > 25 kg
- Je me positionne au plus près de la charge en pliant les jambes
- Je garde le dos bien droit et je fais travailler mes cuisses
- Je prends les sacs par le nœud

La collecte des déchets



Je remets le conteneur en place

Je remets la barre pour éviter que le conteneur ne se déplace.

En l'absence de matérialisation (barre et socle), je mets le frein.

Je signale toute anomalie à mon responsable (bac cassé, barre pliée, encombrants,...)

Les règles d'hygiène

L'hygiène limite l'agression des microbes et des bactéries qui sont très virulents dans moins environnement de travail.

MES VETEMENTS DE TRAVAIL :

- Je range mes affaires dans mon vestiaire
- Je laisse à part mes affaires personnelles et mes vêtements de travail
- Je mets une tenue propre dès que nécessaire
- Je fais changer mes vêtements et mes équipements de protection dès qu'ils sont usés ou détériorés



Je veille à conserver mon vestiaire propre et rangé ainsi que les locaux sociaux mis à ma disposition.

Les règles d'hygiène

L'HYGIENE INDIVIDUELLE :

- Je me lave soigneusement les mains avant de manger, boire ou fumer.
- Je prends une douche en fin de service (pendant le quart d'heure dédié).
- Je m'assure d'avoir mes vaccinations à jour.



L'HYGIENE DE VIE :

Mon hygiène de vie a un impact sur mon travail : il est important de bouger, bien manger et bien dormir.



Les règles d'hygiène

L'HYGIENE DE VIE :

Bouger



- Si je peux, j'exerce régulièrement une activité sportive (30 minutes par jour de marche à pied ou 45 minutes de jardinage ou 15 minutes de vélo, de danse, de ménage...))
- En plus, une activité à très faible intensité permet de récupérer, d'éliminer les toxines produits par votre corps et de détendre les muscles et le sport est bénéfique pour un sommeil profond régénérateur.
- Il est important d'échauffer son corps pendant 10 minutes environ avant un travail physique, une séance de sport
- Un rythme cardiaque entre 40 et 85 battements / min est la norme d'un adulte

Les règles d'hygiène

L'HYGIENE DE VIE :

Bien manger



Bien dormir



- De façon générale, je limite ma consommation de tabac et d'alcool.
- Sur mon lieu de travail, il m'est strictement interdit de consommer de l'alcool ou des stupéfiants ou d'être sous leur influence pendant mes heures de travail.
- Si je suis fumeur, je respecte absolument les espaces fumeurs et j'utilise les cendriers mis à ma disposition. Je ne fume pas dans les véhicules professionnels.
- Je mange à ma faim, je mange des aliments de qualité et si possible en convivialité.
- Le petit-déjeuner est indispensable (au moins 20% des besoins énergétiques de la journée). Le dîner doit être léger, 3h avant de se coucher.
- Evitez les sodas, buvez de l'eau (au moins 2 litres par jour)
- Je respecte mon besoin personnel quotidien en sommeil (impossible de réguler sur la semaine)



Travailler en contact avec le public



Risques de violence

Les agents en contact avec le public sont exposés à des risques de violence (incivilités, dégradations, agressions verbales, agressions physiques,...)

Si cela vous arrive, parlez-en à votre encadrant, au service des ressources humaines, au médecin du travail,...

Une analyse sera menée et donnera lieu à des actions de prévention.



La responsabilité de l'image donnée

Les agents en contact avec le public doivent respecter les valeurs du SITCOM et transmettre une bonne image de la collectivité. Ainsi, il est demandé :

- de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la déchetterie
- de rester courtois (avec vos collègues, les usagers,...)
- d'avoir une tenue propre à la prise de poste
- de maintenir la déchetterie propre
- ...



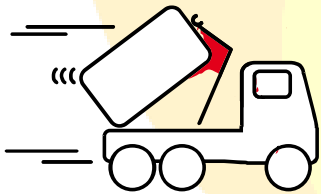
Situations d'urgence : incendie

En cas de fumée émanant de la benne :

1. Je trouve un emplacement sécurisé pour garer mon véhicule en anticipant un éventuel déchargement (emplacement hors chaussée, avec une surface suffisante pour pouvoir décharger et sans risque de propagation du feu; ex : aire d'autoroute, parking, déchèterie, etc.)
2. Je réalise un diagnostic en lançant un cycle de compactage. Attention, je me tiens à distance pour éviter tout risque de projection ou de rayonnement.



3. Si le feu est avéré (fumée importante, présence de flammes), j'appelle les pompiers.



4. Appeler son responsable pour définir s'il faut vider le chargement ou non.

S'il faut vider le chargement, le vider en avançant le véhicule.

5. Sécuriser la zone (empêcher les personnes de s'approcher du véhicule), se mettre en sécurité et attendre l'arrivée des secours.



Situations d'urgence : accident

Une trousse à pharmacie se trouve dans chaque véhicule, pensez à signaler toute utilisation de produits de soins.



PROTÉGER



ALERTER



SECOURIR



LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

15 SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne

18 SAPEURS- POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS

Pour savoir comment réagir face à un accident, se référer aux instructions :

HSQE-I-06 CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

HSQE-I-07 CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT EXPOSANT AU SANG (AES)

En cas de coupure, de piqure :

En résumé :

1. Se désinfecter
2. Si possible, récupérer l'objet
3. Alerter son responsable
4. Dès que possible : prendre un avis médical auprès des services d'urgence



En cas d'insecte piquants :

- Utiliser du répulsif
- Présence d'aspi-venin, de tire tique à l'accueil



En cas de morsure par un chien :

En résumé :

1. Se désinfecter
2. Alerter son responsable
3. Dès que possible : prendre un avis médical auprès des services d'urgence

Pour savoir comment réagir face à un accident, se référer aux instructions :

HSQE-I-06 CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

HSQE-I-07 CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT EXPOSANT AU SANG (AES)

« Il vaut mieux penser le
changement que changer
le pansement. »